

ARCOR™

blocs autonomes d'éclairage de sécurité



ARCOR™

plaques de signalisation



0 625 40



0 625 80



0 625 40 + 0 625 80 + 0 625 82



0 625 40 encastré + 0 625 83



0 625 82



0 625 83



0 625 84

Emb.	Réf.	
		Blocs autonomes d'éclairage de sécurité SATI par la tranche
		Equipés d'un tube fluorescent à cathode froide à longue durée de vie (> 50000 heures en usage permanent). A contrôle automatique Sati Certifiés NF AEAS "Performance SATI" Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz IP 20 - Classe II Blocs directement encastrables sur plafond porteur et sur faux plafonds Faible profondeur d'encastrement (80 mm) Possibilité de montage en applique murale ou en drapeau avec kit de fixation réf. 0 625 80/81 Les blocs SATI Adressable sont compatibles avec le système de surveillance de l'état de fonctionnement d'une installation complète avec report sur un afficheur SATI AutoDiag Mosaic (p. 916) Télécommandable avec télécommandes non polarisées Legrand réf. 0 039 00 ou 0 039 01
		BAES d'évacuation
		Conformes à la norme NF C 71-800 Flux lumineux : 45 lumens - Autonomie : 1 h Contrôlables à distance en les adressant dans l'interface pour blocs SATI Adressable réf. 0 626 00 (p. 918)
1	SATI Adressable 0 625 42	0 625 40
1	0 625 43	0 625 41
1	SATI Adressable 0 625 44	
		[BAES+BAEH] pour ERP avec locaux à sommeil
		[BAES+BAEH] permanent SATI Adressable Bloc constitué d'un BAES d'évacuation et d'un BAEH Flux lumineux : 45 lumens (BAES) et 8 lumens (BAEH) Autonomie : 1 h (BAES) et 5 h (BAEH) Lampe de sécurité BAEH à LEDs Contrôlables à distance en les adressant dans l'interface pour blocs SATI Adressable réf. 0 626 00 (p. 918)
		Kit de fixation pour montage en applique murale ou en drapeau
		Kit comprenant : - 1 équerre de fixation - 1 habillage
1	0 625 80	
1	0 625 81	

Emb.	Réf.	
		Plaques de signalisation
		Plaques en polycarbonate moulées directement avec le pictogramme (technologie In Mold) assurant un meilleur rendu lumineux et une protection contre les rayures Conformes au règlement de sécurité des ERP (article C0 42 : balisage des dégagements) Conformes à l'arrêté du 4 novembre 1993 (signalisation de sécurité sur les lieux de travail) Conformes à la norme NF X 08-003 (couleurs et signaux de sécurité)
		Pour éclairage de sécurité, signalisation réglementaire
1	0 625 82	Sortie à gauche ou à droite
1	0 625 83	Sortie en dessous
		Pour éclairage de sécurité, signalisation additionnelle
1	0 625 84	Sortie
1	0 625 85	Sortie de secours